

PV REUNION DU 25 AOÛT 2020

L'an deux mille vingt, le 25 Août, le Conseil Municipal de la Commune de MONTCUQ EN QUERCY-BLANC dûment convoqué s'est réuni à 21 heures en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. LALABARDE Alain, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 23

Date de convocation du Conseil municipal : 18 Août 2020

Membres Présents : M. LALABARDE Alain, Maire, Mme SABEL Marie-José, Mme MATHIEU Jocelyne, M. CAUMON Patrice, Mme LAFAGE Edith, M. DOCHE Patrick, Adjoints, Mme SAURT Dominique, Mme FICAT Isabelle, M. BARRES Roland, Mme RECHE Arianne, M. ARNAL Jérôme, M. MEYNEN Olivier, Mme DEMON Valérie, Mme MATHIERE Stéphanie, Mme LE QUILLEC Edwige, M. BARRAU Martial et M. LAGARD Ludovic.

Membres ayant donné pouvoir : M. LAPLANCHE Adrien qui a donné pouvoir à Mme RECHE Arianne, M. LAPEZE Yannick qui a donné pouvoir à M. BARRES Roland, Mme BERTHOLET-FRAUNIE Camille qui a donné pouvoir à M. LALABARDE Alain.

Absents Excusés : M. ROUX Bernard et Mme SAURAT Anna.

Absents : M. MURET Jean-Luc.

Secrétaire : Mme LAFAGE Edith.

Dans un 1^{er} temps M. le Maire tient à remercier :

- * la présence de la presse lors des réunions publiques
- * une assistance nombreuse dans le respect des consignes sanitaires.

Le compte-rendu de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité et le procès-verbal, joint au compte-rendu n'a suscité aucune remarque.

Le Maire ouvre la séance à 21h et liste l'ordre du jour.

1°) SUPPRESSIONS D'EMPLOI :

Compte-tenu du départ en retraite de deux agents et d'avancement de grade pour deux autres agents, il y a lieu de supprimer des emplois.(1poste de rédacteur, 1d'agent de maîtrise, et 2 postes d'Adjoint administratif principal). Le CM est OK

2°) MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/09/2020 :

Suite aux suppressions d'emploi citées ci-dessus, le C.M. adopte le tableau des effectifs (que vous trouverez dans le compte-rendu de cette même séance) au 01/09/2020.

3°) DECISION MODIFICATIVE N°1-INVESTISSEMENT :

Monsieur le Maire informe le C.M. qu'il convient de procéder à une DM pour mandater certaines factures notamment la facture de l'Entreprise VINCENT qui a très bien restauré « Le Travail » Place du Sol ainsi qu'une facture concernant des mitigeurs de douche au vestiaire du football(calcaire dans toutes les canalisations)Les sommes nécessaires seront prélevées sur l'opération « Cœur de Village ». le CM accepte le virement de crédits .

4°) INSCRIPTION AU PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE DE CHEMINS RURAUX TRAVERSANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Les chemins concernés : Modification du tracé du GR 65 au lieu-dit Combecave –Barnac « le Bousquet ». et le circuit de la fontaine de Paillas. Le C.M. est ok.

Le CM s'engage à ne pas vendre des chemins ruraux et à les préserver dans le cadre du développement du tourisme rural.

5°) AUTORISATION AU MAIRE POUR SIGNATURE D'UN ACTE DE CESSION DE TERRAIN A TITRE GRATUIT AU BENEFICE DE LA COMMUNE :

Alain LALABARDE explique que sur la Commune de Montcuq en Quercy Blanc, le Département est propriétaire de terrains aux lieux dits Belle Dent et Pierrasse. La Commune souhaite acquérir ces terrains, à titre gratuit, dans le but d'étendre la zone commerciale. Le CM est d'accord.

M. le Maire signale qu'un autre terrain (parking devant chez Mme Pavan) appartenant au Département a également été transféré à la commune

6°) TRAVAUX D'ENTRETIEN A LA TOUR ET DEMANDES DE SUBVENTIONS :

M. le Maire signale à l'assemblée, qu'il y a obligation d'effectuer des travaux d'entretien à la Tour :

*Dévégétalisation de deux parois, couverture de l'escalier d'accès. Ces travaux seront exécutés par l'entreprise RELANO à Lalbenque ,

*des peintures de la porte d'entrée et des garde-corps effectuées par l'Entreprise PSO .

Le montant de ces travaux s'élève à 10.911,95€ subventionnés par l'Etat, la Région et le Département du Lot, reste à charge pour la Commune 2.727,99€. Le C.M. donne son accord pour effectuer les travaux et de solliciter les subventions auprès des différents organismes.

Alain précise qu'une étude est en cours sur l'installation d'une table d'orientation en haut de la Tour.

7°) AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE AGRIVOLTAIQUE PORTE PAR LA SOCIETE PHOTOSOL DEVELOPPEMENT :

8°) AVIS SUR LE PROJET D'ALIENATION ET DE PLACEMENT D'UN CHEMIN RURAL

Monsieur le Maire précise à l'Assemblée que nous sommes en réunion publique du Conseil Municipal et que le public n'a pas à intervenir.

Alain LALABARDE informe que nous n'avons pas à prendre cette délibération et nous aurions pu attendre sagement le 1^{er} Septembre afin qu'elle soit adoptée tacitement.

Monsieur le Maire estime que ce projet doit être approuvé par la nouvelle municipalité élue en Mars 2020 et ne veut pas être accusé de « déni de démocratie ».

Ce projet allie agriculture et production d'énergie solaire, il est très innovant sur notre Commune et sollicite des interrogations; Monsieur le Maire nous expose l'avancée du projet :

Comment peut-on être contre ce projet alors que nous rendons à la nature ce qui était à la nature, il y a quarante ans.

Différents points sont évoqués par Alain LALABARDE :

*Sur le plan environnemental :

M. Le Maire regrette que certaines personnes soient contre tout : le nucléaire, le gaz de schiste, les éoliennes, le charbon.

Ce projet représente une architecture unique où l'activité agricole est prédominante et prioritaire.

Il apporte de nombreux linéaires de plantations de haies, reconstitution d'un espace végétal. C'est un atout significatif pour la biodiversité locale.

*Dynamique de l'agriculture :

Ce projet agri-voltaïque se place dans un contexte fortement agricole.

Un jeune agriculteur pourra étendre son activité agricole (élevage ovin, apiculture)

*Il entre dans le cadre de l'énergie renouvelable et va vers une énergie positive.

*Partie économique :

Alain LALABARDE n'accepte pas que l'on dise qu'il est « à la botte de ses boîtes là »

Quand on est élu Maire c'est pour prendre des décisions, qu'elles aboutissent ou pas.

*Partenariat :

Plusieurs acteurs sont associés à ce projet : les élus, les propriétaires, les services de l'Etat, la Chambre d'Agriculture, la Fédération de chasse, les apiculteurs.

*Pour conclure : ce projet innovant est magnifique, il constitue un élément du développement durable sur le territoire de notre Commune Montcuq en Quercy Blanc.

Monsieur le Maire précise que le P.C. en est au stade d'étude par les services de l'Etat et n'est pas encore signé.

Le projet de centrale agrivoltaïque conduit à aliéner et déplacer un chemin rural après enquête publique.

Un échange entre les Conseillers municipaux s'instaure.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à la réalisation de ce projet et au principe d'aliénation et de déplacement du chemin rural.

Alain LALABARDE propose une réunion publique avec la population, le porteur de projet et les services compétents.

9°) AVENANTS CONCERNANT LES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DES FETES ET DE LOGEMENTS A LEBREIL :

Vous trouverez le tableau concernant les avenants dans le compte-rendu de cette même séance.

Prochaine réunion du Conseil Municipal Mardi 6 Octobre à 20heures.

Tous les sujets étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 22h.

Edith LAFAGE, Adjointe.